

# UPTAKE

## 1. Identification

Nom du produit : UPTAKE  
Autre moyen d'identification : UPTAKE

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**  
Utilisation recommandée : 3-n-1 adjuvant pour sols, agent mouillant, pénétrant

Restrictions d'utilisation : Pour les usines alimentaires, l'utilisation industrielle et institutionnelle uniquement

### Fiche de données de sécurité Fournisseur

Pace Solutions Corp.  
#142 - 766 Cliveden Place  
Delta, B.C., V3M 6C7, Canada  
Téléphone : (800) 799-6211 Site Web : pacesolutions.com  
Courriel : info@pacesolutions.com

### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 :  
Transport d'urgence : Canutec 613-996-6666  
Services d'intervention d'urgence : Chemtrec 800-424-9300

## 2. Identification du ou des dangers

Ce produit chimique est enregistré auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), numéro d'enregistrement 2015072A Loi sur les engrais.



Classification	Catégorie de danger
Liquides inflammables	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

### Présentation de l'urgence :

Danger

### Mentions de danger :

- ✦ H226 Liquide et vapeur inflammables.
- ✦ H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions de yeux.

### Conseils de prudence - Prévention

- ✦ P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- ✦ P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- ✦ P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- ✦ P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
- ✦ P264 Se laver les mains et toute zone affectée soigneusement après manipulation.
- ✦ P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Conseils de prudence - Intervention

- ✦ P303 + P361 + P354 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer les zones touchées à l'eau ou se doucher.
- ✦ P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- ✦ P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- ✦ P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

- ✦ P301 + P302 + P304 + P316 EN CAS D'INGESTION, DE CONTACT AVEC LA PEAU OU D'INHALATION : Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
- ✦ P305 + P354 + P338 + P317 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander une aide médicale.

### Conseils de prudence - Stockage

- ✦ P403 + P235 Stocker dans un endroit frais/ bien ventilé. Tenir au frais.
- ✦ P405 Garder sous clef.

### Conseils de prudence - Élimination

- ✦ P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 3. Composition/ information sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	Poids (%)
Alcool isopropylique	67-63-0	7-13
Chlorure de didé-cyldiméthylammonium	7173-51-5	5-10
Éthanol	64-17-5	1-5

## 4. Premiers soins

CONSEILS GÉNÉRAUX : Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage.

INHALATION : Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.

INGESTION : Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne PAS provoquer de vomissement. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Appelez un médecin.

AUTOPROTECTION DU SECOURISTE : Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Les autres symptômes et effets importants sont décrits dans la section 11 : Informations toxicologiques.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

NOTE AUX MÉDECINS : Traiter de manière symptomatique.

## 5. Mesures en cas d'incendie

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse résistante à l'alcool.

MOYEN D'EXTINCTION INAPPROPRIÉ : Ne pas utiliser de jet d'eau solide car il pourrait se disperser et propager le feu.

DANGERS SPÉCIFIQUES DÉCOULANT DU PRODUIT CHIMIQUE : Conserver le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun connu.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes d'azote, oxydes de carbone, ammoniac.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES : Utiliser un équipement de protection individuelle selon les besoins. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Evacuer le personnel vers des zones sûres. Maintenir les personnes à l'écart et au vent du déversement/fuite.

### Précautions environnementales

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODES DE CONFINEMENT : Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Absorber avec un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer dans des conteneurs correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Utiliser une bonne hygiène industrielle. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer le brouillard/la vapeur. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des produits incompatibles. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants. Conserver à des températures inférieures à 30 °C et supérieures à 5°C.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Alcool isopropylique CAS# 67-63-0

Type d'inscription	Limite d'exposition
Colombie-Britannique	TWA 200 ppm STEL 400 ppm
Alberta	
Manitoba	
Saskatchewan	8 hr 200 ppm 15 min 400 ppm
Ontario	TWA 200 ppm STEL 400 ppm
ACGIH	TWA 200 ppm STEL 400 ppm

Éthanol CAS# 64-17-5

Type d'inscription	Limite d'exposition
Colombie-Britannique	STEL 1000 ppm
Alberta	
Manitoba	
Saskatchewan	8 hr 1000 ppm 15 min 1250 ppm
Ontario	STEL 1000 ppm
ACGIH	TWA 200 ppm STEL 400 ppm

### Contrôles techniques appropriés

CONTRÔLES TECHNIQUES : Douches, douches oculaires et systèmes de ventilation

### Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE : Lunettes de sécurité étanches. Ecran de protection du visage.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA. Des respirateurs à air comprimé à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations locales en vigueur.

HYGIÈNE GÉNÉRALE : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés	Valeurs
État physique	Liquide
Couleur	Clair, incolore
Odeur	Inodore. Sans parfum ajouté.
Seuil d'odeur	Pas d'information disponible
pH	6.5-8.5
Densité spécifique	0,97 @ 20 °C
Viscosité	Mince comme de l'eau
Point de fusion/point de congélation	Pas d'information disponible
Point d'éclair	39 °C Coupe fermée
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Identique à l'eau.
Inflammabilité	Inflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité dans l'air	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité dans l'air	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
COVs%	10.94

### 10. Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ : Aucune donnée disponible

STABILITÉ : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune dans des conditions normales de traitement.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 30 °C et inférieures à 5 °C.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Agents oxydants, acides forts, aldéhydes, halogènes, composés organiques halogénés, agents de surface anioniques.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes d'azote, oxydes de carbone, ammoniac.

### 11. Donnée toxicologiques

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	Orale LD <sub>50</sub>	Cutanée LD <sub>50</sub>	Inhalation (Vapeurs) LC <sub>50</sub>
	>2000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue.	2000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue.	Pas de données

#### Informations sur les voies d'exposition probables

INHALATION : Peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX : Corrosif pour les yeux et peut causer des dommages graves, y compris la cécité.

CONTACT AVEC LA PEAU : Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

INGESTION : Provoque des brûlures. Peut provoquer des irritations et des nausées.

#### Informations sur les effets toxicologiques

SYMPTÔMES : Aucune information disponible.

#### Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

CORROSIVITÉ : Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus. Risque de lésions oculaires graves.

SENSIBILISATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : L'éthanol (CAS# 64-17-5) est cancérigène dans les études à long terme seulement quand il est consommé comme boisson alcoolisée.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : L'éthanol (CAS# 64-17-5) est une toxine pour la reproduction dans les études à long terme uniquement lorsqu'il est consommé sous forme de boisson alcoolisée.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

RISQUE D'ASPIRATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

## 12. Donnée écologiques

### Ecotoxicité

L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément à la réglementation locale.

- Rincez le récipient trois fois ou rincez-le sous pression et ajoutez les rinçures au site de traitement.
- Suivez les instructions locales pour tout nettoyage supplémentaire requis du conteneur avant son élimination.
- Rendre le récipient impropre à un usage ultérieur.
- Éliminez le conteneur conformément aux exigences locales.
- Pour obtenir des informations sur l'élimination des produits non utilisés et non désirés, contactez l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport canadien des marchandises dangereuses :

UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient des composés d'ammonium quaternaire), Classe 8, Groupe d'emballage III

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est considéré comme un polluant marin.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 5 L

Indice véhicule routier de passagers ou véhicule ou ferroviaire de passagers : 5 L

### Transport aérien (Association internationale du transport aérien - IATA/ Organisation de l'aviation civile internationale - OACI)

2 x 0,5 L par paquet : LTD. QTÉ. (Quantité limitée) Pour les emballages supérieurs à 2 x 0,5 L, se référer aux directives d'expédition IATA et aux informations sur la classe de danger ci-dessus.

## 15. Informations sur la réglementation

### International Inventories

TSCA : Conforme LIS/ LES : Conforme INRP : Aucun des composants n'est répertorié.

## 16. Autres informations

### Liste d'acronymes

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CAS	Chemical Abstracts Service
CFR	Code of Federal Regulations (Code des Règlements Fédéraux)
CE50 (EC50)	Concentration efficace médiane (Half maximal effective concentration)
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer)
CL50 (LC50)	Concentration létale médiane, 50%
COVs (VOCs)	Composés organiques volatils (Volatile Organic Compounds)
DIVS (IDLH)	Danger immédiat pour la vie ou la santé (Immediately Dangerous to Life or Health)
DL50 (LD50)	Dose létale médiane, 50%
ETA (ATE)	Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate)
FDS (SDS)	Fiches de données de sécurité (Safety Data Sheets)
INRP (NPRI)	Inventaire national des rejets de polluants (National Pollutant Release Inventory)
iTE	Inherently Toxic to the Environment (substances à toxicité intrinsèque pour l'environnement)
$K_{OE} (P_{ow})$	Coefficient de partage Octanol : Eau (Partition Coefficient Octanol: Water)
LIS/ LES (DSL/NDSL)	Domestic Substances List/ Non-domestic Substance (Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List)
List	List
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé dans les mines)
NIOSH	The National Institute for Occupational Safety and Health (L'Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
N.S.A. (N.O.S.)	Non spécifié par ailleurs (Not Otherwise Specified)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OHSR	Occupational Health and Safety Regulation (Règlement sur la santé et la sécurité au travail)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
P (C)	Plafond - La limite d'exposition maximale (Ceiling Limit - The maximum exposure limit)
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic (persistant, bio-accumulable et toxique)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
PNOC	Particulates not otherwise classified (Particules non classées ailleurs)
PMCC	Pensky-Martens Closed Cup (Coupelle fermée de Pensky-Martens)
REL	Recommended Exposure Limit ( Limite d'exposition recommandée)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'Information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)
S/O (N/A)	Sans objet (Not Applicable)
STEL	Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
TMD (TDG)	Transport des marchandises dangereuses (Transportation of Dangerous Goods)
TSCA	Toxic Substances Control Act Chemical Substance (Loi sur le contrôle des substances toxiques Substance chimique)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value)
WEL	Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition sur le lieu de travail)
WEEL	Workplace Environmental Exposure Limit (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail)

PRÉPARÉ PAR : Département de la réglementation

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte.